

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Carbonium se félicite du vote des Etats Membres
sur l'avenir du marché du carbone**

Paris, le 21 janvier 2011. Carbonium approuve le choix des Etats Membres de l'Union Européenne, réunis ce vendredi 21 janvier 2011 au sein du Comité du Changement Climatique (CCC), de restriction qualitative de certaines unités de réduction certifiées des émissions (URCE). Carbonium avait déjà fait savoir sa position lors de la consultation préparatoire organisée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement la semaine passée.

Ainsi, le CCC a décidé d'exclure du marché européen du carbone à partir du 1^{er} mai 2013 l'utilisation des crédits provenant de projets de destruction d'HFC-23 et de N₂O « adipiques ».

Cette décision résulte du manque d'intégrité environnementale de ces projets. *« Les Etats Membres ont décidé d'appuyer les projets de réduction des émissions dans les pays les moins avancés au détriment des projets de gaz industriels. Cette décision était attendue depuis longtemps »* commente Alexis Poullain, analyste du marché européen chez Carbonium.

En interdisant l'usage de ces crédits dans le Système Communautaire d'Echange de Quotas d'Emission, le CCC tire les leçons des premières années des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto et renforce l'intégrité du marché du carbone.

A propos de Carbonium

Carbonium est une société présente sur le marché réglementé du carbone depuis la fin de l'année 2006. Elle intervient sur les marchés primaire et secondaire du CO₂ en tant que courtier et développeur de projets. Basée à Paris, elle a des bureaux en Bolivie (Amérique Latine), au Burkina Faso (Afrique), en Chine et au Vietnam (Asie). Pour plus d'information, veuillez visiter : <http://www.carbonium.fr>

Contact Presse – Relations investisseurs

Olivier Levallois

Tél : +33 (0)9 54 90 53 47

Courriel : olevallois@carbonium.fr